

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : F8545

Référence de dépôt : L260222016

Déposé et enregistré le 30/07/2026

Students@Heart
Association sans but lucratif

Matricule 2010 6103 330

Comptes annuels pour la période se
clôturant au 30 septembre 2025

33, rue Emile Lavandier
L-1924 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F8545

Table des matières

	Pages
Comptes annuels	
Rapport du commissaire aux comptes	1
Bilan	2-3
Compte de profits et pertes	4-5
Annexes aux comptes annuels	6-19

CD-GEST

Aux membres de l'ASBL
Students@Heart
33, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg F8545

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Chers Membres,

Vous nous avez mandatés pour assurer la surveillance de votre association. En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de nos travaux de commissaire aux comptes afférents à l'exercice comptable se clôturant le 30 septembre 2025.

Nous avons été nommés en 2026 et n'avons donc pas été en mesure d'exercer une supervision continue durant la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2025.

Votre association ne tombe pas sous les dispositions de l'article 18 de la loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations, article qui définit les associations devant faire contrôler leurs comptes annuels par un réviseur d'entreprises agréé. Dès lors, nous n'avons pas appliqué les normes de révision internationales en matière de révision légale des comptes annuels.

Dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à une vérification succincte des comptes annuels de Students@Heart au 30 septembre 2025 (comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe) sur la base des diligences usuelles au Luxembourg en matière de commissariat aux comptes.

Nous avons procédé aux sondages et examens appropriés aux circonstances données. Nos vérifications n'ont pas relevé d'irrégularité, ni de violation de dispositions légales ou statutaires.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 30 septembre 2025, tels qu'ils vous ont été soumis par le conseil d'administration et qui présentent un total bilantaire de 280 747,58 EUR et une perte de 46 416,50 EUR.

Luxembourg, le 10 juillet 2026



CD-GEST S.A.R.L.
Sandra WAMPACH
Gérant unique

No. RCSL : F8545

Matricule : 2010 6103 330

Date d'entrée eCDF : 24/07/2026

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 (en 01 EUR)

Students@Heart

33, Rue Emile Lavandier
L-1924 Luxembourg**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1101	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1102	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif Immobilisé	1109	109	110
I. Immobilisations incorporelles	1111	111	112
II. Immobilisations corporelles	1123 Note 3	123	128
III. Immobilisations financières	1135 Note 4	129	136
D. Actif circulant	1151	131	132
I. Stocks	1151	133	134
II. Créances	1143 Note 5	103	164
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1201	203	204
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1202	205	206
III. Valeurs mobilières	1183	189	190
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	127	191
E. Comptes de régularisation	1199	199	200
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201	202

280.747,58

1.501.935,67

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : F8545

Matricule : 2010 6103 330

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 _____	1301 <u>115.499,22</u>	1301 <u>161.915,72</u>
II. Primes d'émission	1303 _____	1303 _____	1304 _____
III. Réserve de réévaluation	1305 _____	1305 _____	1306 _____
IV. Réserves	1327 _____	1327 _____	1308 _____
V. Résultats reportés	1329 _____	1329 _____	1310 _____
VI. Résultat de l'exercice	1319 <u>Note 6</u>	1319 <u>161.915,72</u>	1320 <u>1.127.049,20</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1321 <u>Note 6</u>	1321 <u>-46.416,50</u>	1322 <u>-965.133,48</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1323 _____	1323 _____	1324 _____
	1325 _____	1325 _____	1325 _____
B. Provisions	1331 _____	1331 _____	1332 _____
C. Dettes	1413 <u>Note 7</u>	1413 <u>165.248,36</u>	1413 <u>1.340.019,95</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1415 _____	1415 <u>165.248,36</u>	1414 <u>1.340.019,95</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1416 _____	1416 _____	1416 _____
D. Comptes de régularisation	1431 _____	1431 _____	1434 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		1431 <u>280.747,58</u>	1434 <u>1.501.935,67</u>

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494

Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : F8545

Matricule : 2010 6103 330

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTESExercice du 01 1/10/2024 au 02 30/09/2025 (en 03 EUR)

Students@Heart

33, Rue Emile Lavandier

L-1924 Luxembourg

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 <u>Note 8</u>	731 <u>155.528,99</u>	702 <u>554.440,89</u>
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1725 _____	725 _____	706 _____
4. Autres produits d'exploitation	1713 <u>Note 9</u>	713 <u>249.292,89</u>	714 <u>1.110.309,71</u>
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1071 <u>Note 10</u>	621 <u>-336.819,29</u>	672 <u>-717.980,54</u>
a) Matières premières et consommables	1021 _____	601 _____	602 <u>-29.894,61</u>
b) Autres charges externes	1001 _____	601 <u>-336.819,29</u>	504 <u>-688.085,93</u>
6. Frais de personnel	1405 <u>Note 11</u>	605 <u>-109.864,69</u>	606 <u>-290.963,73</u>
a) Salaires et traitements	1007 _____	607 <u>-98.460,34</u>	602 <u>-264.869,39</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-5.685,25</u>	610 <u>-16.285,02</u>
i) couvrant les pensions	1053 _____	653 <u>-3.195,55</u>	574 <u>-7.048,92</u>
ii) autres charges sociales	1055 _____	553 <u>-2.489,70</u>	136 <u>-9.236,10</u>
c) Autres frais de personnel	1013 _____	613 <u>-5.719,10</u>	514 <u>-9.809,32</u>
7. Corrections de valeur	1057 _____	657 <u>-1.314,52</u>	658 <u>-43.809,42</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1059 _____	559 <u>-1.314,52</u>	560 <u>-43.809,42</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1061 _____	561 _____	662 _____
8. Autres charges d'exploitation	1021 <u>Note 12</u>	621 <u>-15.698,97</u>	622 <u>-1.603.123,02</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : F8545

Matricule : 2010 6103 330

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715 _____	715 _____	716 _____
a) provenant d'entreprises liées	1717 _____	717 _____	718 _____
b) provenant d'autres participations	1719 _____	719 _____	720 _____
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721 _____	721 _____	722 _____
a) provenant d'entreprises liées	1723 _____	723 _____	724 _____
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 _____	725 _____	726 _____
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727 _____ <u>Note 13</u>	727 _____ <u>41.895,68</u>	728 _____ <u>43.917,50</u>
a) provenant d'entreprises liées	1729 _____	729 _____	730 _____
b) autres intérêts et produits financiers	1731 _____	731 _____ <u>41.895,68</u>	732 _____ <u>43.917,50</u>
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1563 _____	663 _____	664 _____
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1561 _____	661 _____	666 _____
14. Intérêts et autres charges financières	1527 _____ <u>Note 13</u>	627 _____ <u>-29.436,59</u>	628 _____ <u>-17.924,87</u>
a) concernant des entreprises liées	1529 _____	629 _____	630 _____
b) autres intérêts et charges financières	1531 _____	631 _____ <u>-29.436,59</u>	632 _____ <u>-17.924,87</u>
15. Impôts sur le résultat	1533 _____	633 _____	638 _____
16. Résultat après impôts sur le résultat	1557 _____	667 _____ <u>-46.416,50</u>	668 _____ <u>-965.133,48</u>
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1537 _____	637 _____	638 _____
18. Résultat de l'exercice	1567 _____ <u>Note 6</u>	669 _____ <u>-46.416,50</u>	670 _____ <u>-965.133,48</u>

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 1 - GÉNÉRALITÉS

Students@Heart A.S.B.L. (ci-après « l'Association ») a été constituée le 23 novembre 2010 sous la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. L'Association (anciennement Toutes à l'école Luxembourg) a changé de dénomination conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2024. L'Association bénéficie de l'agrément d'organisation non gouvernementale de développement (ONGD) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le siège social est établi au 33, rue Emile Lavandier L-1924 Luxembourg. L'exercice social de l'Association commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. Afin d'aligner l'arrêté comptable avec le calendrier du programme d'accompagnement, le Conseil d'Administration propose de modifier la date de clôture au 31 décembre ; cela impliquera une clôture supplémentaire de 3 mois en 2025. Ce changement sera soumis à l'Assemblée Générale qui se tiendra en avril 2026.

L'Association a pour objet de faciliter, dans les pays les plus démunis, tout programme de scolarisation pour petites et jeunes filles. Pour ce faire l'Association aide à la mise en place d'écoles et de programmes pédagogiques. L'Association a également pour objet d'aider l'enfance en difficulté dans le monde et ce, par tous moyens légaux, en ce compris, le cas échéant et à titre occasionnel, par l'exercice d'activités commerciales. L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

L'Association a fait partie du réseau « Toutes à l'école » depuis 2012 jusqu'au 31 décembre 2024. Toutes à l'école France (ci-après « TAE FR ») gère et finance les activités d'un campus scolaire au Cambodge, Happy Chandara, qui regroupe une maternelle, une école primaire, un collège, un lycée, deux internats et un centre médico-social. Ce campus est situé à 15 km de Phnom Penh, capitale du Cambodge.

En date du 21 août 2019, l'Association a reçu du Ministère des Affaires Etrangères du Cambodge l'autorisation d'établir une succursale. Cette succursale a été ouverte pour mettre en œuvre différents projets de l'Association qui ont fait l'objet d'un cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes du Luxembourg (ci-après « MAEE »). Les relations entre la succursale et le siège sont régies par des règlements de cogestion qui déterminent les modalités de gouvernance et de suivi de l'exécution des projets en cours. Jusque fin 2024, la succursale était dirigée par une directrice, qui animait un comité de direction de la succursale. La succursale a été clôturée le 30/09/2025 en raison d'une nouvelle orientation stratégique de l'Association.

Au cours de l'exercice, l'Association s'est concentrée sur la réalisation du Projet 4 : « Accompagner la réussite de jeunes filles issues de milieux défavorisés dans un premier cycle universitaire ou une formation professionnalisante, et favoriser leur inclusion dans la société cambodgienne, en leur assurant un suivi pédagogique personnalisé, un accompagnement vers leur premier emploi et un soutien matériel ». L'agrément du MAEE a été obtenu le 28 avril 2022 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} octobre 2022. Les Projets 1, 2 et 3 ont été clôturés lors des exercices précédents. Leurs descriptions figurent dans les comptes annuels des exercices précédents.

Le différend sur la conduite du Projet 4 depuis début de l'année 2024, a donné lieu à la signature d'un protocole d'accord transactionnel entre l'Association et TAE FR en date du 23 août 2024.

Cet accord transactionnel prévoit en accord avec le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) la continuité de la gestion du Projet 4 jusqu'au 31 décembre 2024 ; après cette date, TAE FR reprend la gestion.

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 1 – GÉNÉRALITÉS (suite)

Cet accord prévoit également qu'après déduction d'un montant forfaitaire de 100 000 EUR pour solde de tous comptes, que le solde des fonds recueillis par l'Association pour la réalisation des actions de Toutes à l'école (TAE) au Cambodge jusqu'au 31 décembre 2024 soit transféré par l'Association à TAE FR pour que celle-ci l'affecte conformément aux fins pour lesquels ces fonds ont été recueillis auprès des donateurs de l'Association et de TAE FR.

Le montant estimé par le Conseil d'Administration à hauteur de 1 023 364 EUR a été transféré à TAE FR conformément au protocole d'accord transactionnel.

Par ailleurs, cet accord prévoit que l'Association renonce à son droit d'occupation des immeubles de l'internat 2 (Projet 2) et par conséquent les transfère à TAE FR au 30 septembre 2024, sans aucune contrepartie, afin que l'internat 2 continue à être exploité au profit des jeunes filles de l'école Happy Chandara.

Depuis 2025, l'Association est engagée dans la conception et le déploiement du Projet SkillUp en collaboration avec l'association PSE (Pour un sourire d'enfant) présente également au Cambodge. Ce nouveau projet consiste à accompagner des étudiants (garçons et filles) dont la formation scolaire primaire et secondaire a été assurée par PSE, et désireux de poursuivre des études universitaires. Le programme d'accompagnement est proche du programme Upskilling mis en place dans le cadre du Projet 4.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

Note 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux principes comptables généralement admis.

La comptabilité et les comptes annuels sont établis en Euro.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002 et le Règlement Grand-Ducal du 18 décembre 2015, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut entraîner des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements ont lieu de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables en fonction des circonstances.

Une comptabilité analytique détaillée est tenue par la succursale pour le suivi de l'exécution financière des projets en cours. Les comptes de la succursale sont combinés avec ceux du siège luxembourgeois pour former les comptes de l'Association.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION (suite)

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

Note 2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisations estimées.

- Constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques et machines : 5 ans
- Autres installations, outillage et mobilier : 4 ans

Les biens ne dépassant pas 870 EUR hors taxes l'unité sont directement comptabilisés en charges.

Note 2.2.2 - Immobilisations financières

Les participations et les prêts sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, respectivement à la valeur nominale.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.3 - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.4 - Conversion des postes en devise

L'Association tient sa comptabilité en Euro (EUR) tandis que sa succursale au Cambodge tient sa comptabilité en USD. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Toutes les transactions de la succursale réalisées au cours de l'exercice ont été converties pour être intégrées dans les comptes de l'Association au cours moyen sur l'exercice comptable de 1 EUR = 1,1061 USD. (2024 : 1 EUR = 1,0842 USD).

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. Les transactions sur ces postes proviennent de la succursale et leurs cours de change historiques correspondent au cours moyen de chaque exercice comptable au moment des transactions.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION (suite)

Note 2.2.4 - Conversion des postes en devise (suite)

Les amortissements de l'exercice des immobilisations corporelles provenant de la succursale sont comptabilisés en USD et convertis en EUR au cours de change historique qui correspond au cours moyen de chaque exercice comptable.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes, alors que les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes, tandis que les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Note 2.2.5 - Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 2.2.6 - Subventions d'exploitation

Les subventions reçues du MAEE ainsi que de donateurs tiers, destinées au financement de l'exploitation des différents projets détaillés en note 1 sont enregistrées en résultat dans le compte « Autres produits d'exploitation ». Leur prise en résultat peut être différée si ces subventions ont été perçues en avance de leur période de référence : les montants correspondants sont alors enregistrés en « Compte de régularisation passif ».

Note 2.2.7 - Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

Note 2.2.8 - Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION (suite)

Note 2.2.9 - Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires de l'Association se compose de dons perçus ainsi que de parrainages d'élèves du réseau TAE FR jusqu'au 31 décembre 2024.

Concernant les parrainages, l'Association se concentrant sur le suivi et l'accompagnement des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires dans le cadre du Projet 4, elle reverse à TAE FR la quasi-totalité des parrainages d'élèves du cycle primaire et secondaire de Happy Chandara. Cette rétrocession (payée) de parrainages est enregistrée dans une ligne séparée, en déduction du chiffre d'affaires.

Parallèlement, l'Association perçoit de TAE FR les parrainages que cette dernière a perçus pour des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires dans le cadre du Projet 4. Cette rétrocession (reçue) de parrainages est également enregistrée en chiffre d'affaires.

Les parrainages et dons sont comptabilisés en résultat selon la période à laquelle ils se rapportent.

Note 2.2.10 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les subventions de cofinancement, dans la mesure où celles-ci financent des frais d'exploitation supportés dans le cadre de projets cofinancés. Les subventions de cofinancement sont comptabilisées en résultat selon la période à laquelle elles se rapportent.

Note 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Total
	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	20 245,70	1 042,34	21 288,04
Entrées au cours de l'exercice	-	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-20 245,70	-1 042,34	-21 288,04
Valeur brute à la fin de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	-16 165,59	-612,03	-16 777,62
Dotations de l'exercice	-1 059,12	-255,40	-1 314,52
Reprises de l'exercice	17 224,71	867,43	18 092,14
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-	-	-
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	-	-
Valeur nette au début de l'exercice	4 080,11	430,31	4 510,42

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les immobilisations corporelles ont été cédées à titre gratuit à TAE FR à la fin du Projet 4. Ces actifs étaient constitués de deux générateurs (un à Sensok et un à BTP) et d'une moto.

Note 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Autres prêts	Total
	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	6 727,74	6 727,74
Entrées au cours de l'exercice	1 269,04	1 269,04
Sorties au cours de l'exercice	-1 727,74	-1 727,74
Transferts au cours de l'exercice	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	6 269,04	6 269,04
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	-	-
Dotations de l'exercice	-	-
Reprises de l'exercice	-	-
Transferts de l'exercice	-	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-	-
	6 269,04	6 269,04
Valeur nette à la fin de l'exercice		
Valeur nette au début de l'exercice	6 727,74	6 727,74

Ce poste correspond principalement à un dépôt de garantie locative auprès d'une banque luxembourgeoise (5 000 EUR) pour le bureau du siège ainsi qu'un dépôt de garantie locative payée au bailleur au Cambodge (1 488 USD cv 1 269,74 EUR) pour le nouveau projet de l'Association.

Note 5 - CRÉANCES

	30/09/2025	30/09/2024
	EUR	EUR
Rétrocession de parrainage à recevoir de TAE FR	-	56 190,00
Autres créances	-	36 431,31
Total	-	92 621,31

Toutes les rétrocessions de parrainage dues par TAE FR ont été payées en janvier et février 2025.

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 6 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES « RÉSERVES » et « RÉSULTATS »

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
	EUR	EUR
Au 30/09/2024	1 127 049,20	-965 133,48
Mouvements de l'exercice :		
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	-965 133,48	965 133,48
- Résultat de l'exercice	-	-16 416,50
Au 30/09/2025	161 915,72	-46 416,50

Note 7 - DETTES

Les dettes se présentent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
	EUR	EUR
Fournisseurs – Factures non-parvenues	31 846,96	54 305,44
Dettes envers la sécurité sociale	1 638,15	2 088,84
Dettes envers Happy Chandara (Succursale de TAE FR)	-	79 697,10
Dettes envers MAEE	78 930,51	78 930,51
Dettes envers TAE FR	51 168,00	1 023 364,00
Succursale Cambodge – Dettes fournisseurs	-	30 717,80
Succursale Cambodge – Sécurité sociale	-	385,43
Succursale Cambodge – Foyer : Salaires nets	-	30 262,73
Succursale Cambodge – Autres comptes créditeurs	1 664,74	40 268,10
Total	165 248,36	1 340 019,95

Au 30 septembre 2025, les dettes envers le MAEE correspondent à un montant de 78 931 EUR relatif au Projet 3. Ce montant sera payé dès réception de la lettre de décharge du MAEE.

Conformément à l'accord transactionnel du 23 août 2024 entre l'Association et TAE FR, 95% du solde des fonds recueillis par l'Association pour la réalisation des actions de TAE au Cambodge jusqu'au 31 décembre 2024 ont été transférés en janvier et mars 2025 par l'Association à TAE FR pour que celle-ci l'affecte aux fins pour lesquelles ces fonds ont été recueillis auprès des donateurs de l'Association et de TAE FR (voir note 1 Généralités).

Au 30 septembre 2025, le montant résiduel de 5% du solde s'élève à 51 168 EUR. Ce montant résiduel a été versé en janvier 2026 conformément à l'accord transactionnel du 23 août 2024.

Students@Heart
 Association sans but lucratif
 Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2025
 (en EUR)

Note 8 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
	EUR	EUR
Parrainages de classes Happy Chandara	-	15 200,00
Parrainages d'élèves Happy Chandara	14 520,00	71 004,00
Parrainages d'étudiantes	2 635,00	13 025,00
Rétrocession TAE FR : parrainages d'étudiantes	88 176,75	385 486,30
Rétrocession TAE FR : parrainages Happy Chandara	(13 068,00)	(79 697,10)
Dons reçus – TAE	4 860,34	146 608,69
Dons reçus – S@H	58 404,90	-
Ventes de marchandises	-	2 814,00
Total	155 528,99	544 440,89

Les parrainages reçus et la rétrocession par TAE FR de parrainages d'étudiantes ne concernent que le dernier trimestre 2024. Ils ont concerné 131 élèves du primaire et du secondaire de Happy Chandara à hauteur de 14 520 EUR et 21 étudiantes à hauteur de 2 635 EUR. La quote-part rétrocédée à Happy Chandara s'est élevée à 13 068 EUR.

L'Association a perçu 58 405 EUR de dons pour financer son nouveau projet au Cambodge.

Note 9 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se composent de :

	30/09/2025	30/09/2024
	EUR	EUR
Projet 4		
Subvention de cofinancement du MAEE (Projet 4)	210 561,00	300 000,00
Succursale Cambodge – produit de cession immo.corporelle	361,63	-
Succursale Cambodge – VNC immo. corporelle cédée	(255,40)	-
Projet 2		
Reprise des subventions d'investissement au titre de l'internat 2	-	578 312,42
Subvention d'investissement en capital – reprise en résultat	-	39 226,79
Subventions d'investissement en capital- Invest. Non utilisés – sortie	-	65 080,73
Succursale Cambodge – reprise de la retenue de garantie sur facture entrepreneur	19 000,09	-
Projet 3		
Subvention de cofinancement du MAEE (Projet 3)	-	93 636,64
Remboursement de frais administratifs -MAEE	10 528,05	21 128,36
Succursale Cambodge – Divers	9 097,52	12 924,77
Total	249 292,89	1 110 309,71

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 9 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (suite)

La dernière tranche du cofinancement lié au Projet 4 représente 210 561 EUR payés par le MAEE en janvier 2025. La dette fournisseur de 19 000 EUR relative à la construction de l'internat 2 (Projet 2) a été extournée. Cette retenue de 20 598 USD sur la facture ASBIC avait été constituée dans l'attente de la remédiation des défauts de construction de la façade en bambou.

Les remboursements de frais administratifs sont perçus du MAEE conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 18 octobre 2016 portant modification du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les critères d'éligibilité à l'octroi de subsides au titre de l'article 17bis de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire. L'Association a opté pour le système du remboursement forfaitaire.

Note 10 - AUTRES CHARGES EXTERNES

Ces charges se composent comme suit :

	30-09-2025 EUR	30-09-2024 EUR
Frais fonctionnement - Siège Luxembourg	(103 332,65)	(148 240,10)
Frais fonctionnement – Succursale : Projet 3	0,00	(53 721,15)
Frais fonctionnement – Succursale : Projet 4	(179 634,63)	(486 124,68)
Frais fonctionnement – Succursale : Projet SkillUp	(53 852,01)	0,00
<i>Sous-Total frais fonctionnement – Succursale</i>	<i>(233 486,64)</i>	<i>(539 845,83)</i>
Total :	(336 819,29)	(688 085,93)

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 10 - AUTRES CHARGES EXTERNES – (suite)

Les frais de fonctionnement du siège luxembourgeois se composent de :

	30-09-2025	30-09-2024
	EUR	EUR
Loyer bureau	(18 000,00)	(16 500,00)
Services informatiques	(2 859,62)	(7 646,67)
Frais de comptes et commissions bancaires	(384,42)	(573,01)
Honoraires juridiques	(7 414,64)	(61 020,34)
Honoraires comptables, fiscaux, d'audit et assimilés	(24 186,56)	(44 360,32)
Honoraire d'audit Projet 4	(8 187,21)	0,00
Honoraire d'audit Projet 3	0,00	(6 000,00)
Assurance risque d'exploitation et responsabilité civile	(1 988,04)	(1 856,87)
Cotisations aux associations professionnelles	(390,00)	(398,00)
Achat petit équipement, nettoyage bureau	(2 146,02)	(4 126,32)
Frais de communication Students@Heart	(12 056,60)	0,00
Frais d'accueil stagiaire	0,00	3.000,00
Frais relatifs à la succursale Projet 4	(13 124,21)	0,00
Frais relatifs à Skillup Cambodia	(2 800,00)	0,00
Frais de déplacement (transport, logement)	(8 669,30)	(4 851,65)
Frais divers	(1 126,03)	(3 906,92)
Total	(103 332,65)	(148 240,10)

Les honoraires juridiques sont liés, pour les deux exercices, au règlement du protocole d'accord transactionnel avec TAE FR.

Students@Heart
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2025
 (en EUR)

Note 10 - AUTRES CHARGES EXTERNES – (suite)

Les frais de fonctionnement de la succursale se composent de :

- Frais relatifs au Projet 4 :

	30-09-25	30-09-24
	EUR	EUR
Bourses pour études	(68 315,49)	(153 268,29)
Frais universitaires	(45 751,46)	(115 525,69)
Personnel détaché	(407,38)	(34 814,68)
Acquisition de mobilier	(2 183,78)	(4 747,46)
Frais d'eau, gaz, électricité	(6 518,07)	(32 869,28)
Frais d'entretien et de maintenance	(7 241,58)	(19 549,79)
Frais de transports et de réception	(2 876,17)	(12 410,27)
Frais d'assurance	(7 900,21)	(20 231,93)
Frais de gardiennage et de nettoyage	(3 850,44)	(14 634,56)
Fournitures et frais administratifs	(857,16)	(3 131,03)
Cours de soutien et ateliers, colloques, séminaires	(4 867,12)	(34 016,15)
Honoraires et frais divers	(24 591,87)	(21 136,81)
Dons aux familles des étudiantes		(12 786,54)
Frais postaux et de télécommunication	(2 076,72)	(2 082,51)
Services bancaires	(127,63)	(272,18)
Licences informatiques	(1 026,24)	(1 304,22)
Location et charge immobilière	(1 030,65)	(3 154,40)
Achat de produits pharmaceutiques	(12,66)	(188,90)
Total	(179 634,63)	(486 124,68)

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 10 - AUTRES CHARGES EXTERNES – (suite)

Les frais de fonctionnement de la succursale se composent de :

- Frais relatifs au Projet SkillUp :

	30-09-25	30-09-24
	EUR	EUR
Bourses pour études	(1 220,48)	
Frais universitaires	0,00	
Acquisition de mobilier	(7 652,42)	
Frais d'eau, gaz, électricité	(435,31)	
Frais d'entretien et de maintenance		
Frais de transports et de réception	(1 778,38)	
Frais d'assurance	0,00	
Frais de gardiennage et de nettoyage	(11,19)	
Fournitures et frais administratifs	(309,72)	
Cours de soutien et ateliers, colloques, séminaires	(7 631,93)	
Honoraires et frais divers	(29 559,42)	
Dons aux familles des étudiantes	0,00	
Frais postaux et de télécommunication	(940,78)	
Services bancaires	(166,01)	
Licences informatiques	(1 140,56)	
Location et charge immobilière	(3 005,81)	
Total	(53 852,01)	0,00

Les honoraires et frais divers sont principalement constitués de la rémunération de la cheffe du Projet SkillUp (24 442 EUR), de frais juridiques (4 972 EUR), de la reprise de la provision de frais audit KPMG (-4 520 EUR), de frais de comptabilité (1 889 EUR) et de frais de cours de théâtre pour les étudiants (2 444 EUR).

11 - PERSONNEL

Au 30 septembre 2025, Students@Heart emploie 2 salariés à temps partiel au siège à Luxembourg, soit 0,9 ETP (comme 30 septembre 2024). Le personnel de la succursale a été transféré à TAE FR au 1 janvier 2025.

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 12 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste se compose comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
	EUR	EUR
Succ. C – Pénalités et amendes fiscales	(352,91)	-
Succ. C – Autres impôts, taxes et versements	(6 832,96)	(1 446,60)
Valeur nette comptable – Cession internat 2	-	(578 312,42)
Valeur nette comptable – Cession Foyer	(8 463,10)	-
Provision accord transactionnel – TAE FR	-	(1 023 364,00)
Total	(15 698,97)	(1 603 123,02)

Les termes de l'accord transactionnel sont décrits en note 1.

Note 13 – AUTRES INTERÊTS ET PRODUITS FINANCIERS/CHARGES FINANCIERES

Les autres intérêts, produits financiers et charges financières se composent comme suit :

	30/09/2025	30/09/2024
	EUR	EUR
Siège - Intérêts sur dépôts à terme	13 254,29	34 685,63
Succursale C. – Intérêts bancaires	137,30	593,50
Siège/Succ – Gains/Pertes de change – miroirs	8 091,57	3 498,77
Siège – Pertes de change – Autres	(18 666,11)	(10 030,29)
Succursale C. – Gains/Pertes de change – Rééval. Banques	827,08	(7 353,34)
Succursale C. – Gains/Pertes de change	8 814,96	4 598,36
Total	12 459,09	25 992,63

Students@Heart
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2025
(en EUR)

Note 14 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Depuis 2025, l'Association, Students@Heart, s'est engagée dans le déploiement d'un nouveau projet, en collaboration avec l'association PSE (« Pour un sourire d'enfant ») présente également au Cambodge. Ce nouveau projet consiste à accompagner des étudiants (garçons et filles) dont la formation scolaire primaire et secondaire a été assurée par PSE, et désireux de poursuivre des études universitaires. Ce programme d'accompagnement dit SkillUp a commencé en 2025, pour une vingtaine d'étudiants.

Des discussions sont en cours pour la prise en charge de la deuxième promotion, dont le lancement est prévu en avril 2026. Le support financier de PSE est confirmé pour la deuxième promotion, d'autres associations locales sont sollicitées dans l'attente d'un dépôt de dossier de co-financement auprès du MAEE.

A la date du présent rapport, le montant de disponibilités de l'Association s'élève à 78 000 EUR. Ce montant de disponibilités, auxquels il convient d'ajouter des dons privés (particuliers et sociétés) tant au Luxembourg qu'au Cambodge qui seront reçus au cours de l'année 2026, le concours financier de PSE pour la conduite du programme SkillUp, doivent permettre à l'Association de financer le fonctionnement du programme d'accompagnement dit SkillUp au moins pendant l'année 2026. En parallèle, un plan de réduction des dépenses du siège est mis en place.

Le Conseil d'Administration de l'Association estime donc qu'à la date d'établissement des comptes, la situation financière de l'Association lui permet d'assurer son fonctionnement régulier et de financer le projet SkillUp au Cambodge au cours des 12 prochains mois.